

Décret

Générale

modern

Décret n° 2014-131/PR/MERN portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Maitrise de l'Energie.

n° 2014-131/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
24 mai 2014

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2014

Date du numéro
31 mai 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution
- VU** La Loi n°97/AN/00/4ème L portant réorganisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles du 10 août 2000
- VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L du 19 janvier 1998 portant définition et la Gestion des Établissements Publics
- VU** La Loi n°167/AN/12/6ème L du 05 juillet 2012 portant création de l'Agence Djiboutienne de Maitrise de l'Energie (ADME)
- VU** Le Décret n°2001-0133/PR/PM modifiant le décret n°99-0078/PRE/MFEN portant sur la définition et la gestion des Établissements publics à caractère administratif du 04 juillet 2001
- VU** Le Décret n°2013-350/PR/MERN du 23 décembre 2013 portant statut de l'Agence Djiboutienne de Maitrise de l'Energie (ADME)
- VU** Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement
- SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Mai 2014.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent projet de décret porte nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Maitrise de l'Energie (ADME). En conformité avec ces dispositions statutaires, l'agence parapublique ADME est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants

- Monsieur SAMIR SALEM MOUTI Représentant de la Présidence de la République
- Madame KALSSOUMA ALI AHMED Représentante de la Primature
- Monsieur BOUH MOUSSA SOUGUEH Représentant du Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles
- Monsieur ALMIS MOHAMED ABDILLAH Représentant Ministère du Budget
- Monsieur SAID ISMAIL AWALEH, Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Monsieur IDRIS ISMAEL NOUR Représentant du l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Monsieur SIRAJ OMAR ABDOULKADER Représentant du Ministère de l'Intérieur
- Monsieur MOUMIN ISMAIL ABDILLAH Représentant du Ministère de l'Equipeement et des Transports
- Monsieur SAID MAHAMOUD DEIL Représentant de la Chambre de Commerce.

Article 2

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH